



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Le Cabinet

Cayenne, le lundi 30 mars 2020

Service Régional de la  
Communication  
Interministérielle

### **Mise à l'abri des demandeurs d'asile de la place des Amandiers à Cayenne et suivi des publics précaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

#### **Mise à l'abri d'urgence des demandeurs d'asile de la place des Amandiers à Cayenne**

Depuis plusieurs jours, les services de l'État travaillent avec la Croix Rouge pour trouver des solutions de mise à l'abri pour les demandeurs d'asile qui se trouvent sur la place des Amandiers à Cayenne.

**Plus de 120 places de mise à l'abri supplémentaires préparées tout au long du week-end, vont être ouvertes, notamment grâce à la mise à disposition d'un gymnase par la Collectivité territoriale de Guyane.** Ces 120 places de mise à l'abri s'ajouteront aux près de 500 places d'hébergement d'urgence préexistantes. L'effort collectif est donc très important.

**Les premières mises à l'abri des demandeurs d'asile des Amandiers auront lieu le mardi 31 mars et se poursuivront tout au long de la semaine.**

Des points d'eau supplémentaires ont été installés place des Amandiers le samedi 28 mars et des savons distribués afin de faciliter le respect des gestes barrières.

#### **Création d'une cellule de continuité sociale**

Le Président de la République a annoncé lundi 16 mars de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19 dans notre pays. Il a insisté sur le fait que *« pour les plus précaires, pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons soient assurés. »*.

L'État, dans cette crise sanitaire historique, doit continuer à rester attentif à ceux qui sont en situation de grande précarité et s'organise en lien avec les associations et les collectivités. L'unité de ce dispositif est à la fois sa force et la condition de sa réussite.

En Guyane, une cellule de continuité sociale associera la sous-préfète au développement économique et social, la CTG, l'ARS, la DGCOPOP et tous les acteurs qui participent au volet social de la gestion de crise (DGTM, collectivités territoriales, CCAS, associations, etc.).

Cette cellule aura quatre priorités :

1. la facilitation du respect des gestes barrières (eau et savon) pour les publics précaires
2. la prise en charge sanitaire des publics les plus précaires, sous la coordination de l'ARS
3. la mise à l'abri d'urgence
4. l'aide alimentaire d'urgence.

Adresse mail dédiée : [continuite-sociale@guyane.pref.gouv.fr](mailto:continuite-sociale@guyane.pref.gouv.fr)